Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le Date renseignée par le SCP.

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18, 19 et 20 novembre 2026

2026 DLH 243 Adoption du bilan N+2 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.-2121-29 et suivants (Titre II : Organes de la Commune) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R.441-2-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la délibération 2022 DLH 148 actant le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Vu la délibération 2023 DLH 141 adoptant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Vu la délibération 2025 DLH 355 adoptant le bilan N+1 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Vu l'avis de la Conférence Parisienne du Logement en date du 15 octobre 2026 ;

Vu l'avis du Préfet de Région, préfet de Paris ;

Vu l'avis du Conseil de Paris centre en date du ;
Vu l'avis du Conseil du 5ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 6ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 7ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 8ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 9ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement en date ;
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement en date ;

Vu le projet de délibération, par lequel le Maire de Paris propose l'adoption du bilan N+2 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Cliquez ou appuyez ici pour entrer d'autres visas.

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER, au nom de la 5ème Commission,

Délibère **:**

Article 1 : Il est décidé adopter le bilan n+2 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDID) pour la commune de Paris, annexé au présent délibéré.

Le Maire de Paris,

Emmanuel GRÉGOIRE